

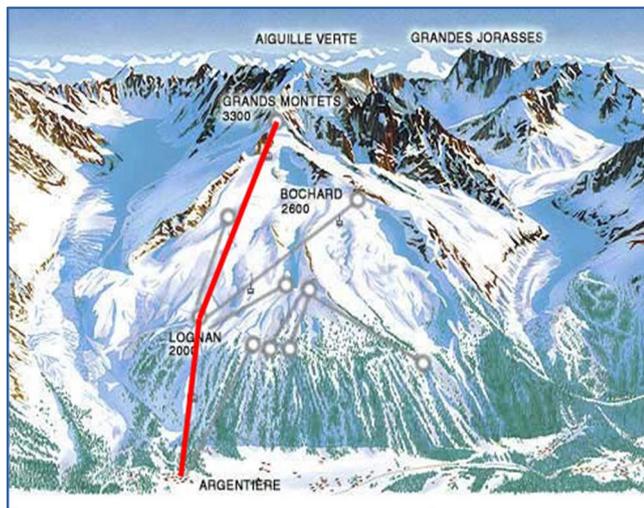
PARTAGE D'EXPERIENCE

Feu à la gare intermédiaire de Lognan , téléphérique des Grands Montets. Argentière, commune de Chamonix Mont-Blanc

Contexte opérationnel :

Le téléphérique des Grands Montets est un téléporté composé de 2 tronçons qui permet de relier Argentière situé à 1252m d'altitude au site des Grands Montets à 3295m via la gare intermédiaire de Lognan située à 1972m d'altitude. Ce site est particulièrement apprécié des skieurs freeride, connu dans le monde entier et il est en Haute-Savoie le lieu où les skieurs peuvent évoluer à la plus haute altitude, via des remontées mécaniques.

C'est dans ce bâtiment à l'occasion de travaux d'étanchéité le mardi 11 septembre 2018 que le feu s'est déclenché. Le CODIS est alerté à 13h46 pour un départ de feu dans un bâtiment de la gare intermédiaire de Lognan, consécutivement à des travaux d'étanchéité.



Moyens engagés au départ :

- vecteurs incendie conventionnels
- lots refuge
- lots d'alimentation et d'attaque conçus pour les feux d'altitude
- CCF et CCGC pour répondre aux difficultés d'accès et d'alimentation identifiées sur ce secteur



Situation opérationnelle :

- Le sinistre est situé à 1972m d'altitude avec un accès par voie terrestre très complexe et dangereux pour des véhicules incendie. Le choix est fait, en accord avec l'exploitant, de ne pas faire cheminer des véhicules porteurs d'eau du SDIS par les pistes de manière à ne pas risquer de mettre en danger le personnel
- Il y a plus de 700m de dénivellée entre la gare du bas et le lieu du sinistre.

Bâtiment d'une surface d'environ 1000m² sur 5 niveaux, abritant les installations techniques et l'alimentation en énergie du téléphérique et de l'ensemble des sites des Grands-Montets, du réseau de neige de culture, des locaux de stockage, des restaurants et la remise des matériels de secours des pisteurs secouristes des différents sites.

Le premier message, passé à 14h27 du fait des difficultés d'accès au site, confirme un « feu de toiture sur la gare intermédiaire de Lognan, téléphérique des Grands Montets. La société a demandé des largages d'hélicoptères à la société CMBH, le CRM est en place sur le parking de la télécabine de plan Joran qui est réouverte pour acheminer le personnel et les matériels, des véhicules feront la noria entre les deux gares situées à 200 m de dénivellée pour déposer les personnels sur le sinistre. Feu en propagation libre. »



Le chef de colonne est avisé à 14h15, se rend sur les lieux, le CODIS orange est activé à 14h27, le chef de site se rend au CODIS orange.

Au vu de l'évolution du sinistre, le chef du Groupement Arve et Mont-Blanc est engagé en tant que chef de site et prendra le commandement des opérations de secours.

En complément des moyens du SDIS, sont sur place la Gendarmerie, la police municipale, ENEDIS, la mairie de Chamonix et les personnels et cadres de la Compagnie du Mont-Blanc, ainsi que le sous-préfet de Bonneville.

Objectifs :

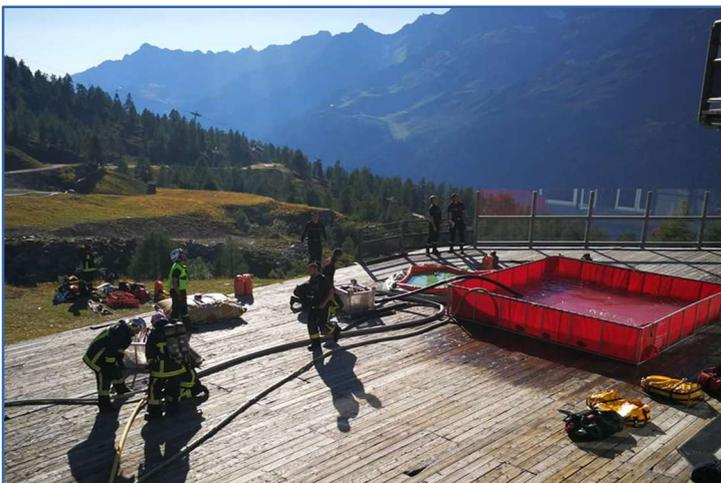
- préserver, en lien avec l'exploitant, les installations principales dans le bâtiment, en procédant à la part du feu
- s'assurer de la non présence de randonneurs sous les câbles.
- procéder à l'évacuation des chalets pouvant être impactés par la chute des câbles.
- limiter les effets des eaux d'extinction sur le site.

Idées de manœuvres :

- attaque du feu avec l'eau potable de la réserve sur le site, limitée à 100m³
- essayer de réalimenter le réseau de neige de culture pour assurer la permanence de l'eau sur le site (ce qui n'a pas été possible du fait de la coupure d'électricité pendant l'incendie)
- mettre en place des citernes souples sur le chantier, alimentées par norias hélicoptérées
- engager des reconnaissances près des zones situées sous les câbles pour s'assurer de l'absence de personnes dans cette zone et faire sécuriser la zone sous les câbles de la gare de départ.

Facteurs favorables :

- météo très bonne, permettant le vol des hélicoptères
- zones de remplissage des Bamby-Buket proches du sinistre, permettant des norias rapides pour assurer la permanence de l'eau
- acheminement des personnels et des matériels par les hélicoptères
- très bonne collaboration avec l'exploitant tant au PC que sur le sinistre garantissant des réponses techniques précises ce qui a permis de pouvoir définir des idées de manœuvre rapidement et des ordres de conduite adaptés
- possibilité en cas de besoin d'avoir des moyens aériens complémentaires
- nombreux services et autorités présents sur place avec un très bon travail inter-service durant toute l'intervention



- les locaux à préserver en lien avec l'exploitant ont pu l'être à savoir : la machinerie du téléphérique, les installations électriques des sites, le garage et le local des pistes contenant tout le matériel de secours sur piste ainsi que les restaurants
- Pas de victimes, si ce n'est un employé très légèrement blessé et aucun blessé parmi les intervenants
- bonne connaissance du site et du secteur par les sapeurs-pompiers locaux ;
- mise en œuvre efficace des techniques feu d'altitude et des matériels dans le respect de la doctrine départementale.
- bonne montée en puissance des moyens du SDIS, du CODIS et de la chaîne de commandement.

Facteurs défavorables :

- pas d'accès par voie terrestre pour nos véhicules.
- bâtiment ayant subi d'énormes dégâts du fait de l'incendie, avec des ruptures sur les câbles qui ont provoqué la chute de plusieurs cabines et sont tombés sur les câbles du second téléphérique, ne permettant alors plus l'acheminement des personnels
- réserve incendie insuffisante sur le site.
- difficulté à assurer la permanence de l'eau du fait des norias héliportées
- l'ensemble des installations techniques concentrées dans un bâtiment unique, ce qui n'a pas permis de pouvoir réalimenter le réseau de neige de culture.



Ce qu'il faut retenir :

Intervention complexe eu égard aux difficultés d'accès et de l'impossibilité de garantir la permanence de l'eau sur place autrement que par noria aérienne.

Intervention des hélicoptères liée en grande partie aux conditions météorologiques.

Une très bonne collaboration avec l'exploitant, qui a permis de préserver certaines installations nécessaires à la préservation de l'activité partielle pour l'hiver à venir.

Un travail de sensibilisation doit être fait avec les exploitants de remontées mécaniques, pour leur faire prendre conscience de la particulière sensibilité de leurs installations et sur les incidences socio-économiques en cas de sinistre.

Un travail d'analyse et de conseil, mis en œuvre par le SDIS, est en cours afin de trouver, avec l'exploitant, des solutions adaptées localement pour appréhender au mieux tout incident sur leurs installations.

